

SARL A.R.C.S.

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 150 000,00 Euros

Siège social :

1 rue de l'artisanat

67150 GERSTHEIM

R.C.S de Strasbourg – SIREN 813 001 773

PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre à dix-sept heures, au siège de la société ARCS, 1 rue de l'artisanat 67150 GERSTHEIM.

Le soussigné, Philippe LANG, associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ARCS, au capital de 150 000,00 Euros, divisé en 15 000 parts sociales de 10 Euros chacune,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Résolution n° 1

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice comptable de la société, cette date étant désormais fixée au 30 septembre de chaque année, au lieu du 31 décembre.

Cette modification entre en vigueur à compter de l'exercice en cours. L'exercice en cours clôturera donc ses comptes au 30 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée à 15000 voix contre 0.

Résolution n° 2

Faisant suite à la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier comme suit l'article suivant des statuts :

ARTICLE 5 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Par exception, l'exercice en cours au moment de la modification de la date de clôture commence le 1^{er} janvier 2023 et se terminera le 30 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée à 15000 voix contre 0.

Résolution n° 3

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à 15000 voix contre 0.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

M. Philippe LANG